UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacf@gmail.com

LE FIL d'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

L'EDITO

Bien sûr que j'vais voter UNSA ; je sais sur qui compter !

A l'heure où bien des situations viennent nous rappeler avec humilité que la démocratie est un bien précieux, qu'elle est éminemment fragile car elle n'est jamais définitivement acquise, voici le moment de la respiration sociale… votre démocratie syndicale. Comme tous les quatre ans, la représentativité syndicale est rebattue et c'est une bonne chose, le témoin que les organisations syndicales sont vivantes, engagées, présentes, utiles aux agents et s'inscrivent dans ce processus démocratique. Cette vie syndicale s'appuie sur des femmes et des hommes que rien n'a poussés dans cet espace sinon l'envie de représenter, d'informer et de défendre le bien commun. **Ces femmes et ces hommes, soumis à bien des préjugés parfois, font un choix difficile et courageux ; celui de sacrifier une partie de leur temps, de leurs loisirs parfois, de leur énergie toujours, à ne jamais laisser s'éteindre ni leur enthousiasme, ni ce goût des autres qui caractérise celles et ceux qui ont fait le choix d'endosser pour vous le "bleu UNSA", cette flamme "UNSA militante" que vous connaissez et reconnaissez.**

Nous y sommes. Le rendez-vous pour les élections professionnelles dans la Fonction Publique et le ministère des Armées est fixé du 1er au 8 décembre prochain. Pour cette habituelle échéance, il nous faudra nous familiariser avec la nouveauté des scrutins 2022. Pour la 1ère fois, ce renouvellement électoral sera dématérialisé par un vote sur internet. Récupérez les éléments de connexion (identifiant et mot de passe), éléments de vote auxquels la CNIL a imposé un niveau de sécurité supplémentaire : les 5 derniers caractères de votre IBAN (clé comprise), IBAN que vous avez communiqué à votre employeur permettant le versement de votre rémunération. Nous disposerons d'une période de 8 jours 24h/24, contre 1 auparavant, pour ce devoir électoral. Ce vote, une fois fait votre choix de l'organisation syndicale que vous estimerez la mieux à même de vous représenter et d'obtenir des résultats, l'UNSA bien sûr, sera d'une grande simplicité. Il vous suffira pour voter, de 4 clics depuis votre smartphone, votre tablette ou un ordinateur personnel. **4 clics comme autant de scrutins pour lesquels vous aurez à faire un choix, simplement 4 clics** :

❶ **Un vote ministériel pour définir la représentativité de votre syndicat UNSA Défense au sein du Comité Social d'Administration Ministériel (CSA/M ex CTM) et bien sûr, choisir vos élu.e.s appelé.e.s à vous représenter auprès du ministre des Armées et des plus hautes autorités ministérielles**.

❷ **Un vote au sein de chacune des 14 chaînes d'emploi qui composent le ministère des Armées (Air, Terre, SCA, SID, DIRISI, DRHMD, EMA, Marine, SSA, DSNJ, Administration Centrale) au sein des Comités Sociaux de Réseau (CSA/R ex-CTR) ou Spéciaux (CSA/S ex CTS pour SEO, SIMU et SIAé).** Ce vote vous permet de choisir vos élu.e.s 'Employeur' au sein d'une instance CSA/R ou CSA/S concentrant les sujets de votre chaine d'emploi.

❸ **Un vote au sein de votre périmètre géographique d'emploi, le Comité Social d'Administration de Base de Défense (CSA/BdD).** Cette instance géographique CSA/BDD étudie les sujets liés aux réalités locales et communes.

❹ **Un vote au sein de la commission chargé de l'examen des situations individuelles, et de l'avancement pour les CAPSO ouvriers, selon votre catégorie socioprofessionnelle.** Voir explications en pages suivantes.

4 clics pour un enjeu majeur. Asseoir la représentativité syndicale sur une participation indiscutable. Plusieurs centaines de candidat.e.s ont accepté pour vous, de s'engager sur les dizaines de listes électorales UNSA. Vous pouvez prendre connaissance de ces engagements, sur Intradef et sur le site "***je-vote-unsa-defense.info***" que votre syndicat UNSA Défense a créé pour vous permettre un choix en connaissance de cause, mesurer le chemin parcouru depuis 4 ans au cours duquel pas une seule instance n'a échappé à notre devoir premier, celui de vous rendre compte. Vous mesurerez la pertinence de nos revendications, nos analyses, nos propositions, leur faisabilité. **Toute l'UNSA Défense adresse un immense merci à ces candidat.e.s** qui, par cet acte fort, pour vous, pour vos fonctions, vos statuts, vos emplois, vos carrières, vos avancements, témoignent leur envie d'améliorer sans cesse vos conditions de travail, de salaires comme de parcours professionnels. Toujours analyser les situations et réfléchir aux meilleurs options crédibles, réalisables, négociables… et ne pas laisser la main à l'arbitraire de quelques-uns… la démocratie quoi !

C'est important d'avoir ce goût des autres quand on prétend être délégué.e syndical.e digne de confiance et désintéressé.e. Parce que dans toute chose faite avec passion et goût, à l'image du Fil d'Ariane (y compris hors période électorale… si si vérifiez !), il y a toujours un peu d'amour, ce sentiment qui nous fait préférer l'autre à soi-même…

"***La mémoire est toujours dans le cœur***", l'UNSA compte sur la vôtre.

Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

n°185 – Novembre 2022

AU SOMMAIRE

- CSA Ministériel – CSA/M
- Vos candidat.e.s UNSA du CSA/M
- Je rejoins l'UNSA !
- Les mémentos UNSA-Défense
- Les propositions UNSA-Défense
- Comment voter ?
- Réforme des retraites
- Dossier navigabilité APRS

Le reste du ciel peut être nuageux mais ce petit bout de bleu me fait avancer.

CSA ministériel

Le Comité Social d'Administration Ministériel (l'actuel CTM) est l'instance supérieure du MinArm. Face au ministre des Armées et ses grands subordonnés, le CSA/M dispose de 15 élus syndicaux pour représenter les 65000 personnels civils du ministère.

Des résultats de l'élection au CSA/M découle directement la représentativité des organisations syndicales. Seules 4 organisations syndicales ont obtenu ce "label" en 2018 lors de la dernière mesure électorale. L'UNSA dispose de 3 élus au CTM (Laurent Dutilleul, Laurent Tintignac, Martine Hemled et leurs suppléants) et s'est classée pour la 1ère fois, en position de 3ème organisation représentative du MinArm. **Vos élu.e.s UNSA ont participé à toutes les séances du CTM/CSA, ont interpelé à chaque reprise le Ministre des Armées**, ont débattu et apporté leurs analyses sur tous les textes présentés dans cette instance, ont voté en regard de ces analyses et de l'avis de ses délégué.e.s UNSA territoriaux.

Le CSA/M vote l'ensemble des textes, projets de décrets, d'instructions, de circulaires, relatifs à l'organisation des services et directions de l'ensemble des employeurs ministériels. Le CSA est consulté sur les règles statutaires, catégorielles, indiciaires, indemnitaires, de recrutements. C'est au CSA/M que sont échangés les avis sur l'égalité professionnelle, sur la formation, sur les parcours professionnels, sur le plan handicap et inclusion, sur l'évolution des métiers, des emplois et des effectifs, également les questions de santé, de conditions et de sécurité au travail. C'est cette instance qui permet également à vos élus d'interpeler en direct le Ministre sur les questions de budget ou de Loi de Programmation Militaire et leurs conséquences sur le quotidien des agents civils.

Le CSA/M est, par ailleurs, l'instance de présentation des restructurations et les mesures liées à l'accompagnement social de celles-ci qui, hélas, perdurent encore au ministère.

Une instance CSA/M "globale" avec des élu.e.s engagé.e.s… celles et ceux de l'UNSA le sont en toute connaissance de cause, l'enthousiasme et l'engagement pour seule boussole. Vous savez sur qui compter !!!

Je rejoins l'UNSA

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
Tel : 01 42 22 37 02
Unsa.defense@orange.fr
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsadefense.com
@UNSADéfense

Retrouvez-nous sur Facebook
@unsa.aiaclermontferrand

unsaaiaclermont
FACEBOOK

LE FIL d'ARIANE

Les candidat.e.s UNSA qui s'engagent pour vous

30 candidates et candidats UNSA portent, pour vous représenter au Comité Social d'Administration Ministériel, le "Bleu UNSA".

1 – Laurent Dutilleul	ICD	Secrétaire général UNSA-Défense
2 – Laurent Tintignac	OE/CE	Secrétaire général adj UNSA-Défense / Secrétaire national 'Personnels à statut ouvriers'
3 – Martine Hemled	AAE	Secrétaire générale adjointe UNSA-Défense
4 – Stéphane Belzic	TSEF	Elu SID – Expert Santé et Sécurité au Travail
5 – Stéphane Simon	OE	Elu DGA – Expert Santé et Sécurité au Travail
6 – Nathalie Albertin	AAE	Secrétaire nationale 'Personnels administratifs'
7 – Julien Louiche	ICT/DGA	Secrétaire national 'Agents contractuels'
8 – Anne-Sophie Brellmann	Ass/Soc	Elue DRHMD - Secrétaire nationale 'Personnels sociaux'
9 – David Masson	OE/CE	Secrétaire général CMG Toulon
10 – Catherine Bertrand-Muller	SA	Trésorière adjointe fédération UNSA-Défense
11 – Nadège Bezard	AS	Secrétaire nationale 'Personnels paramédicaux'
12 – Valérie Nobili	SA	Elue Marine
13 – Bruno Ossola	OE/CE	Secrétaire général CMG Metz
14 – Stéphanie Pivoteau	TSEF	Secrétaire Générale CMG Rennes
15 – Christine Bertrand	SA	Secrétaire générale CMG Lyon
16 – Jean-François Delplanque	AAE	Délégué ONAC – Office National des Anciens Combattants
17 – Elian Barrère	ICD	Secrétaire général CMG Bordeaux
18 – Nawell Bennider	AS	Secrétaire nationale adjointe 'Personnels paramédicaux'
19 – René Djidda	OE/CE	Elu Terre - Président du conseil national UNSA-Défense
20 – Loïc Chalm	ICD	Elu DIRISI
21 – Virginie Royer	ICD	Déléguée DMAé – Direction de la maintenance aéronautique
22 – Xavier Garrigues	ICD	Délégué Armée de Terre
23 – Nathalie Cornic	AAE	Elue SCA – Service du Commissariat des Armées
24 – Cédric Caruana	TCT/DGA	Secrétaire national adjoint 'Agents contractuels'
25 – Grégoire Ekmekdje	SA	Secrétaire général adjoint CMG IDF - Délégué Versailles
26 – Sarah Cottin	ICD	Chargée de communication UNSA-Défense
27 – Patrick Rouvier	TSO	Elu DGA
28 – Bruno Jaouen	ICD	Secrétaire général adjoint CMG Rennes
29 – Laëtitia Tachon	ADJDM	Secrétaire nationale adjointe 'Personnels administratifs'
30 – Francis Dubois	ICD	Secrétaire général CMG IDF - Secrétaire national 'Personnels techniques'

Imposée pour la totalité des scrutins, au titre de la règle dite de la « proportion genrée », **cette liste UNSA est représentative de la diversité des catégories socioprofessionnelles, des statuts, des affectations professionnelles et de l'ensemble des CMG.** Elle respecte le choix des élus sortants du précédent mandat, et par ailleurs la proportion de femmes et d'hommes à présenter pour une liste complète de 30 candidat.e.s, soit 13 candidates et 17 candidats, reflétant en cela le respect de la population civile du MinArm qui est de 39% de personnels féminins et 61% de personnels masculins. Pour info, cette proportion est imposée aux organisations syndicales dans la limite de l'arrondi supérieur ou inférieur… à défaut de cela, les listes sont invalidées. **L'UNSA a fait le choix de proportion supérieure avec 13 candidates.**

Mémentos UNSA-Défense

Afin que chaque électrice et chaque électeur puisse faire son choix électoral en toute connaissance de cause, l'UNSA Défense a mis à jour et à votre disposition, l'ensemble de ses mémentos catégoriels.

Ces documents UNSA sous format livret vous présentent, pour chacun des corps/statuts/catégories, l'ensemble des éléments statutaires, réglementaires, salariaux, indiciaires… vous permettant de mieux connaître votre statut et de disposer en même temps, des premières réponses aux questions que vous vous posez. Les délégué.e.s UNSA restent bien évidemment à votre disposition pour vous apporter les éclairages nécessaires sur les points méritant un développement plus complet.

Vous pouvez retrouver ces mémentos auprès de vos représentants UNSA, également sur votre site UNSA-Défense : **https://www.unsa-defense.org**

Professions de foi

En complément des mémentos UNSA Défense décrits ci-dessus, et parce que les élu.e.s UNSA-Défense qui ont rempli avec engagement, conviction et beaucoup d'enthousiasme leur mandat 2018-2022, vous serez destinataires et pouvez d'ores et déjà prendre connaissance du bilan du mandat écoulé et des résultats obtenus par l'UNSA pour chaque employeur et chaque catégorie**. Il s'en est passé des choses en 4 ans…** Dans ce document intégrant le bilan, l'UNSA a associé pour vous **l'ensemble des revendications portées par celles et ceux qui endossent le "BLEU UNSA"**, nos candidates et candidats. Prenez connaissance pour vous, votre catégorie, votre employeur, votre base de défense, des éléments étudiés, analysés, chiffrés, crédibles et réalisables que l'UNSA s'engage à porter auprès de chacune des autorités concernées.

portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
www.facebook.com/UNSADefense

Voter c'est bien… voter en connaissance de cause, c'est mieux. Pour vous toutes et tous, la transparence de nos revendications en cours ou à venir est une exigence.

Avec l'UNSA, je sais sur qui compter.

Comment voter ?

- **Le 1er novembre 2022 : les listes électorales sont affichées dans tous les établissements et services**. Vous pouvez vérifier votre inscription sur ces listes vous concernant et faire une demande modification en cas d'erreur ou d'absence à l'adresse : **minarm-cellule-modif-listes-electorales-pc.contact.fct@intradef.gouv.fr**
- **Le 16 novembre : vérifiez vos accès à l'espace de vote depuis Internet** (Smartphone, tablette, PC bureau avec accès Internet ou PC personnel) **: https://minarm.neovote.com. Pour cela, saisissez votre identifiant reçu par courrier à votre domicile, le mot de passe reçu sur votre adresse Intradef ou personnelle (selon ce que vous avez signalé à votre employeur), votre identifiant personnel composé des 5 derniers caractères de votre IBAN** (Celui qu'utilise votre employeur pour le versement de votre rémunération et clé comprise).
- **4 scrutins doivent apparaître sur l'écran d'accueil** et vous avez alors accès aux listes électorales et aux professions de foi UNSA Défense ainsi que la FAQ.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

mode d'emploi

Du 1er décembre au 8 décembre 2022 (15h), vous pouvez voter UNSA depuis n'importe quel support avec accès Internet et 24h/24, sans attendre le dernier moment pour effectuer cette opération en 4 clics seulement.

- **Connectez-vous** à : http://minarm.neovote.com
- **Saisissez votre identifiant, le mot de passe et les 5 derniers caractères de votre IBAN**.
- **Cliquez sur le bouton "Voter"**.
- **Votez pour chaque scrutin en cliquant sur le bouton "A exprimer"**. 4 votes à effectuer : Ministère, votre employeur, votre base de défense de proximité, votre catégorie.
- **Sélectionner la liste UNSA, puis appuyer sur "Valider"** pour transmettre votre vote et vérifiez que celui-ci est bien enregistré. **Puis appuyer sur "Suite" en bas à droite pour les votes suivants.**

Vous avez la possibilité d'imprimer, de copier ou de télécharger votre accusé de réception, preuve de votre vote.

Retraites

L'UNSA Fonction Publique a été reçue sur le dossier des retraites par le cabinet du ministre de la Fonction Publique, Stanislas GUERINI.

Il fut question au cours de cet échange de quelques éléments de confirmation :

- Pas de modification de la structure du système de retraite des agents publics.
- Pas de remise en cause du calcul sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois.
- Pas de remise en cause du service actif actuel.

Concernant la volonté du gouvernement de faire une réforme paramétrique, l'UNSA Fonction Publique a réaffirmé son opposition à la modification de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans et à l'augmentation du nombre de trimestres déjà fixé à 172, soit 43 ans.

L'UNSA Fonction Publique a demandé :

▶ La prise en compte de la pénibilité pour les agents concernés, comme élément participant à l'attractivité de certains métiers.
▶ La mise en place de la retraite progressive dès 60 ans.
▶ Le maintien du dispositif carrière longue.
▶ La mise en place de dispositifs de formation permettant une adaptation et une évolution des carrières.
▶ L'instauration de dispositifs de prévention de l'usure professionnelle dans la fonction publique.
▶ Une réelle politique d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière et en particulier dans la dernière partie.
▶ L'adaptation de la charge de travail des séniors.

==========

Une réunion intersyndicale composée de toutes les organisations syndicales s'est réunie au siège de l'UNSA le 3 octobre afin de réaffirmer une position commune, qui reste celle que respectera l'UNSA si le gouvernement s'entête.

« Parfois, les gens existent non pas à cause de ce qu'ils font, mais à cause de ce dont ils se plaignent. Ce sont des gens qui n'ont rien fait de particulier, mais la revendication et le bruit leur donnent une ossature. Moi, j'ai essayé de faire plutôt que de contester.» (Olivier de KERSAUSON).

APRS, un dossier UNSA suivi

Une nouvelle fois, l'UNSA rappelle que **cette indemnité "Navigabilité APRS" est une mesure ministérielle qui impacte tous les personnels concernés des divers employeurs et pas seulement le SIAÉ qui n'en constitue qu'une partie et le SIAÉ n'est pas en dehors du reste du monde aéro étatique** (Armée de l'Air, Armée de Terre, Marine, DGA, DMAÉ, Service des munitions). C'est la raison pour laquelle votre syndicat UNSA intervient auprès de tous les employeurs concernés pour que l'ensemble des personnels concernés intègrent cette mesure inédite portée par l'UNSA dès l'origine en mai 2017, un peu sous les critiques pour les uns, un peu dans le déni pour les autres, il faut bien l'avouer.

La réalité impose une nouvelle fois à l'UNSA d'expliquer que le SIAÉ ne relève pas du titre 2 du budget des armées, et rembourse la totalité de ses RCS. **A ce titre, l'enveloppe initiale dédiée à cette indemnité de 0,8M€ ne concerne pas le SIAÉ qui financera lui-même cette mesure pour un montant de 3,5 millions d'€. Une telle enveloppe n'est pas neutre dans cette période et l'UNSA, malgré les quelques irritants que nous ferons tout pour régler, invite chacune et chacun à mesurer le chemin parcouru pour une indemnité représentant une revalorisation inespérée et inédite**. Être UTILES et CONSTRUCTIFS, la marque UNSA.

Aujourd'hui et dès la paie de novembre avec effet au 1er avril 2022, **2493 agents du SIAé soit 63% de l'effectif et 89% des ouvriers de tous les AIA vont percevoir cette indemnité APRS représentant de +5% à +10% de majoration salariale pour un Gr7 ou TCT2 et +6% à +12% pour un Gr6 ou TCT1**, chacun jugera de l'action UNSA sur ce dossier.

▶ **419 agents percevront le taux 1 à 200€ mensuels** (APRS C et B, IVC, BNAV, Cofrend, APMS…) soit 2400€ annuels.

▶ **2074 agents percevront le taux 2 à 100€ mensuels** soit 1200€ annuels.

Pour autant, l'UNSA continue son action auprès des autorités ministérielles afin d'intégrer dans la liste des agents éligibles à cette indemnité, ceux des fonctions "Supply chain", "Moyens de soutien", "Qualité", "Agents de niveau 1". Toutes et tous concourent largement et directement au Maintien en Conditions Opérationnelles et il revient au ministère et aux employeurs concernés, de prendre la mesure et la responsabilité de ces fonctions, de reconnaître les éléments factuels, précis, argumentés, apportés par l'UNSA pour rajouter à la liste initiale, ces "quelques" oubliés… dont le rajout n'est pas de nature à grever les finances publiques. Aussi l'UNSA continue son action, notamment à travers une intervention commune UNSA/CFDT (majoritaires au ministère) en cours vers la DRHMD. A suivre…